

# MARS



## INFORMATIONS DE LA MAIRIE

### Projet d'ouverture d'une classe bilingue français/occitan à l'école maternelle

L'enseignement de notre langue régionale est envisagé à la rentrée de septembre 2013. Il cherchera à conforter l'apprentissage du français et préparer les élèves à d'autres langues. Cette classe verra le jour si un nombre suffisant d'élèves sont inscrits.  
*Un engagement d'inscription est à votre disposition en Mairie.*



**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**  
Les inscriptions des mercredis pour l'année scolaire 2013/2014 débutent à partir du 1<sup>er</sup> mars en Mairie.

Garderie le matin de 7h30 à 9h00  
et le soir de 17h à 18h45



### Vacances scolaires

La Bibliothèque municipale sera ouverte les **Jeudis 7 et 14 mars** de 17h à 19h

**Samedi 2 mars 2013**  
de 7h30 à 10h30  
au Centre Festif :  
**Collecte de sang**



Venez nombreux munis d'une pièce d'identité.  
Aucun donneur ne sera accepté après 10h30.

**Samedi 16 mars 2013 à 18 h**  
**Salle Jean Grangé**

Assemblée Générale du Comité  
des Fêtes et d'Animation.

**Dimanche 3 mars 2013 de 16h30 à 19h**  
**Au Centre Festif**

L'association « S.O.S. Luy de Béarn » propose « Blue in Cabaret »  
Un moment récréatif ponctué de danses, musiques, sketches...

Entrée : adultes 7 € - enfants - 12 ans 3,50 €



Cette association de soutien aux Sauvagnonnais, dispose occasionnellement de paniers alimentaires issus de producteurs locaux (A.M.A.P. de Serres-Castet).



**Samedi 23 mars 2013 à 15 h  
au Parc Lechaud**



**Le Réveil Sauvagnonnais et le Comité des Fêtes organisent  
le CARNAVAL du village :**

Farandole dans les rues du village, bataille de confettis, danses des enfants  
des Ecoles, goûter offert.

Crémation de M. Carnaval.

**Rendez-vous, petits et grands, déguisés, au Parc Lechaud.**



**Samedi 23 mars à 20h30**

# **Cabaret Sauvagnon**

**Samedi 23 mars 2013 à 20h30 au Centre Festif**

**« Forro da lua » Concert bal**

**Dans le cadre du festival CulturAmérica**

Le Forró est le nom donné au bal rural du Nordeste du Brésil. Il s'apparente sensiblement au bal gascon par les danses à deux ou en cercle. A travers la joie et l'énergie des Xaxados, Xotes, Baiões, Arrastapés et Cirandas, Forró da Lua entraîne le public dans une complicité immédiate et une envie irrésistible de danser !!

**Entrée : 10 € - 5 € (-18 ans, + 75 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)**



Le tremplin « **Jeunes de Sauvagnon** » aura lieu le **samedi 13 avril 2013** dans le cadre de la programmation culturelle municipale « Cabaret Sauvagnon ».

Il est ouvert aux jeunes talents locaux souhaitant se produire en public.

Renseignements et inscription sur : [www.cabaretsauvagnon.com](http://www.cabaretsauvagnon.com)

**Dimanche 24 mars 2013**

**De 10h à 17h30 au Centre Festif**

**Journée rencontre des adhérents de la Sté d'Horticulture et Botanique du Béarn,  
ouverte à tous**

- 10h : accueil des participants
- 11h : diaporama de Charlotte de Castelbajac « Initiation à la botanique »
- 12h30 : repas sur inscription
- 14h : ateliers botanique (reconnaissance des plantes, utilisation des logiciels de détermination... )
- 15h30 : conférence-diaporama de Nathalie Magrou : la biodiversité illustrée par les plantes endémiques des Pyrénées.

Présence de deux pépiniéristes.

Rens. : S. Megelink 05.59.33.09.34 ou [shbbs@hotmail.fr](mailto:shbbs@hotmail.fr)



## et dans la Communauté de Communes



L'intercommunalité est dotée de deux déchetteries acceptant les déchets verts, la commune n'assure donc pas le ramassage de ceux-ci.

\* **Déchetterie de Navailles-Angos** : ouverture le jeudi de 15 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

\* **Déchetterie de Serres-Castet** : HORAIRES D'ETE :

**Du 15 mars au 31 octobre**

ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h ;

les mercredi de 13 h à 19 h et

le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 19 h.

### RENCONTRES SPORTIVES

#### FOOTBALL :

\* 09/03: F.C.L.B. – St André de Cubzac au Stade de Serres-Castet à 19h

\* 23/03: F.C.L.B. – Biarritz J.A. au Stade de Serres-Castet à 19h

\* 17/03 : F.C.L.B.2 - Jurançon au Stade de Sauvagnon à 15h30

\* 17/03 : F.C.L.B.3 - Haut Béarn 2 au Stade de Sauvagnon à 15h30



#### FOOTBALL à 7: Séniors

\* 17/03 : Sauvagnon Réveil - Sendets 2 au Stade de Sauvagnon à 10h



#### RUGBY :: Equipe Seniors I

\* 10/03 : AS Pont-Long - Gan au Stade de Serres-Castet à 15h30



#### INFORMATION DE LA SECURITE SOCIALE :

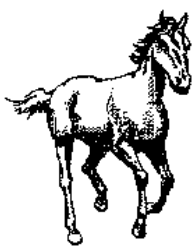
« Sophia » est le nouveau service de l'Assurance Maladie qui vous accompagne pour mieux vivre avec le **diabète** au quotidien et limiter les risques de complication. Parce qu'il est important de bien connaître le diabète pour adapter ses habitudes de vie,

« Sophia » apporte un relais au médecin traitant.

Pour en savoir plus : 0811 709 709 (du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h).



## COMMUNIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL & DE L'EQUITATION



*L'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture est l'opérateur de l'Etat pour sa politique relative aux équidés et ses utilisations. Parmi ses missions, l'IFCE assure la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leurs propriétaires et leurs lieux de détention dans la base de données SIRE (Système d'information relatif aux équidés).*

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et **il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune de SAUVAGNON soient enregistrés dans la base SIRE**. Cette déclaration est obligatoire par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010.

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr) et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct : <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html> )
- Par papier : Le détenteur renvoie le formulaire joint à ce mail ou disponible sur demande au SIRE. (Tel : 0811 90 21 31 - mail : [info@ifce.fr](mailto:info@ifce.fr) - adresse : Route de Troche - BP3 - 19231 Arnac Pompadour Cedex).

Pour vous accompagner dans la diffusion de cette information, vous pouvez télécharger différents documents en cliquant sur les liens ci-dessous:

- le [formulaire de déclaration](#) et la [fiche démarche explicative](#) à faire suivre aux détenteurs en format électronique ou papier
- un [communiqué de presse](#) pour plus d'informations sur cette démarche
- une [affiche pédagogique](#) expliquant l'importance des démarches de traçabilité relatives aux équidés.



« La Mairie chez vous" : Grâce à notre site Internet [www.sauvagnon.fr](http://www.sauvagnon.fr) tous les comptes rendus et informations municipales sont consultables chez vous.

[Si vous désirez recevoir la feuille du mois par courriel, envoyez-nous un message avec vos coordonnées : mairie@sauvagnon.fr](mailto:mairie@sauvagnon.fr)

Tél. Mairie : 05.59.33.11.91 - Fax : 05.59.33.32.70

Horaires d'ouvertures au public : du lundi au vendredi de 11 h à 12 h et de 14 h à 18 h